

# Simplification de l'ESR : volet ressources humaines

Sophie PELISSON, chargée de recherche CDD au LP2N, Institut d'Optique d'Aquitaine  
et Lauriane DELAYE, ingénieure de recherche CDD au LATMOS, CNRS

10 février 2016

## 1 Création d'une plateforme unifiée pour les offres de thèse et postdoctorat

La création d'une plateforme informatique nationale regroupant toutes les offres de thèses, de postdoctorats et de CDD disponibles dans les instituts français par discipline. Cette plateforme permettrait une meilleure visibilité des offres et devrait contenir un formulaire de recherche simplifié pour trouver les offres correspondant à un type de contrat et une discipline particulière. Les fiches d'offre contiendrait un descriptif du poste, le salaire, l'institut concerné, la personne à contacter ainsi que la durée prévue du contrat. L'accès à ce type de plateforme permettra de simplifier et de gagner du temps sur la recherche d'offres pour les étudiants en recherche de thèse et pour les jeunes docteurs cherchant un postdoctorat.

## 2 ATER et vacations

De même que pour les offres de thèse et CDD, on pourrait envisager la création d'une plateforme annexe pour les postes d'ATER qui paraissent au fil de l'eau dans chaque université et ne sont pas centralisés et facilement visibles. Il serait aussi souhaitable d'uniformiser les modalités de candidature qui sont actuellement diverses et variées et qui fait perdre beaucoup de temps aux jeunes docteurs déjà en proie à de multiples candidatures pour trouver un poste après la thèse.

D'autre part, les postes de vacataires doivent faire l'objet de contrat de travail rémunéré quelque soit le nombre d'heures d'enseignement effectué et ne doivent pas être multipliés pour palier à un manque de personnel enseignant. Si on observe un cumul de nombre d'heures de vacation dans une université, doit alors se poser la question d'une ou plusieurs ouvertures de poste.

## 3 Centralisation des candidatures aux concours de l'ESR

Le portail galaxie est un outil très pratique pour candidater aux concours des Universités et du CNAP. Pourquoi ne pas centraliser également les concours des autres institut de recherche sur la même plateforme. D'autre part, la recherche d'offres et les ouvertures des concours pour les personnels ITA (Ingénieur, Technicien, Administratif) sont rendues très difficiles par l'absence d'un calendrier clair et unifié et d'une centralisation des offres pour les différents EPST et universités. La dématérialisation des candidatures et leur centralisation sur le même modèle que pour les concours d'enseignants chercheurs simplifierait les démarches.

## 4 Réallocation du CIR

Il est urgent de réévaluer le dispositif du crédit impôt recherche qui a pour objectif initial de soutenir la recherche et développement. Initialement le CIR avait été indexé sur l'accroissement des dépenses des entreprises en recherche et développement. Ce dispositif a été révisé une fois en 2006 rendant les critères d'admissibilité plus souples. En particulier, les entreprises n'ont depuis cette date plus à démontrer un accroissement de leurs dépenses en R&D et le CIR leur est alors alloué en tenant simplement compte du volume de ces dépenses. Depuis 2008 enfin, il n'existe plus aucun plafond concernant le montant des dépenses à allouer à la R&D pour bénéficier du CIR. Cet état de fait donne lieu à une explosion du nombre d'entreprises bénéficiaires sans résultats visibles sur l'employabilité des docteurs et avec un retour sur investissement pour l'État faible. Le dispositif a d'ailleurs été épinglé récemment

dans un rapport de la cours de comptes. Il est temps de revoir ce dispositif et de réallouer une partie des dépenses du CIR vers la recherche publique seule à même de mener des recherches fondamentales garantes de l'innovation future dans le pays mais nécessitant un effort de long terme.